

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 938)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 186

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 16 à 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de repli.

Au lieu et place de la « pédagogie » annoncée par le gouvernement, il apparaît, à la lumière de ce texte, que les mesures proposées par le gouvernement sont en réalité démagogiques.

Par exemple, on peut s'interroger sur le contenu d'un stage de lutte contre le sexisme.

En quoi consistera t-il ? Qui en définira le teneur ? Par qui seront-ils animés ? Nul ne le sait.